Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260526-20260512-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 26 mai 2026

N° 2026.05.12
Objet : FINANCES – Subventions communales aux coopératives des écoles - Voyage scolaire - Année 2026

Date de Convocation

Le 20 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Absents : 00

Représentés : 03

Votants : 29

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt mai deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Etaient présents :
Mme Catherine GAY, Maire,
M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER, Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX, M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, Maires-adjoints
Mme Jocelyne LECROQ, M. Laurent MAURER, Mme Sophie DANIAUD, M. Cédric ANTONIAZZI, M. Laurent DRÉANO, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, Mme Sandrine GAUTIER, M. Amaury GOUYETTE, Mme Coralie FLAIS, Mme Marie DABURON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, M. Damien MICHAUD, Mme Alexandra PORCHERON, Mme Julie RIOLLET et M. Alexis MOREAU, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :
Mme Aliette GEAIRON à Mme Jocelyne LECROQ,
M. David-Alexandre MEUNIER à Mme Méloée GANGNEUX,
M. Alexandre ESTHER à M. Valentin GILLET DEBARRE,

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que la commune prévoit l'attribution de subventions aux coopératives scolaires afin de participer au financement des voyages scolaires organisés au bénéfice des élèves des écoles de la commune.

Elle précise que l'attribution de cette participation communale repose sur les critères suivants :

- le nombre d'élèves prenant effectivement part au voyage scolaire ;
- la transmission à la commune de la facture acquittée justifiant la dépense engagée ;
- une demande pouvant être sollicitée une fois tous les deux ans.

Madame la Maire indique que la commission scolarité a fixé le montant de cette participation à 25 euros par élève participant.

Elle rappelle que l'école élémentaire Joseph DAUMAIN a organisé une classe de neige du 2 au 6 février 2026, à destination des élèves de CM1 et CM2, à laquelle ont participé 98 élèves.
Au regard des critères d'attribution définis par la commune, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant total de 2 450 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260526-20260512-DE

Considérant l'avis de la commission scolarité du 26 novembre 2025 ;

Considérant que l'USEP de l'école élémentaire Joseph DAUMAIN a organisé un voyage scolaire du 02 au 06 février 2026 à destination des élèves de CM1 et de CM2 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **De fixer** comme suit la subvention accordée au titre de l'exercice 2026 :

STRUCTURES	Nombre d'élèves ayant participé	SUBVENTIONS 2026
USEP de l'école élémentaire Joseph DAUMAIN – classe de neige CM1 CM2	98	25€ / élèves
TOTAL	**98**	2450€

- **D'autoriser** la Maire à signer toute pièce relative à cette affaire ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2026 ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT

La Maire,
Catherine GAY

Signé électroniquement par : Patricia SAINT-VENANT
Date de signature : 01/06/2026
Qualité : Monts - Secrétaire de séance

MAIRIE DE MONTS - 37260 (Indre-et-Loire)

Signé électroniquement par : Catherine GAY
Date de signature : 01/06/2026
Qualité : Monts - Maire